



**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de Haute Saintonge décide de signer :

Pour les Antilles de Jonzac :

- Un contrat de visite annuelle avec APS France pour l'entretien de l'appareil et/ou de l'équipement « Source Alternative 230 VAC » à partir du 01/04/2024. Pour un montant de 450.00€ HT / an.

Pour Vitrezay :

- Nouveau tarif 2024 pour le Puzzle Echappée Nature : 5.00€ TTC.

Fait à Jonzac,
Le

19 JUN 2024

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex